

INONDATION SECTEUR DE DAX

direction
départementale
de l'Équipement
Landes



service de
l'Environnement,
des Risques et de la
Sécurité

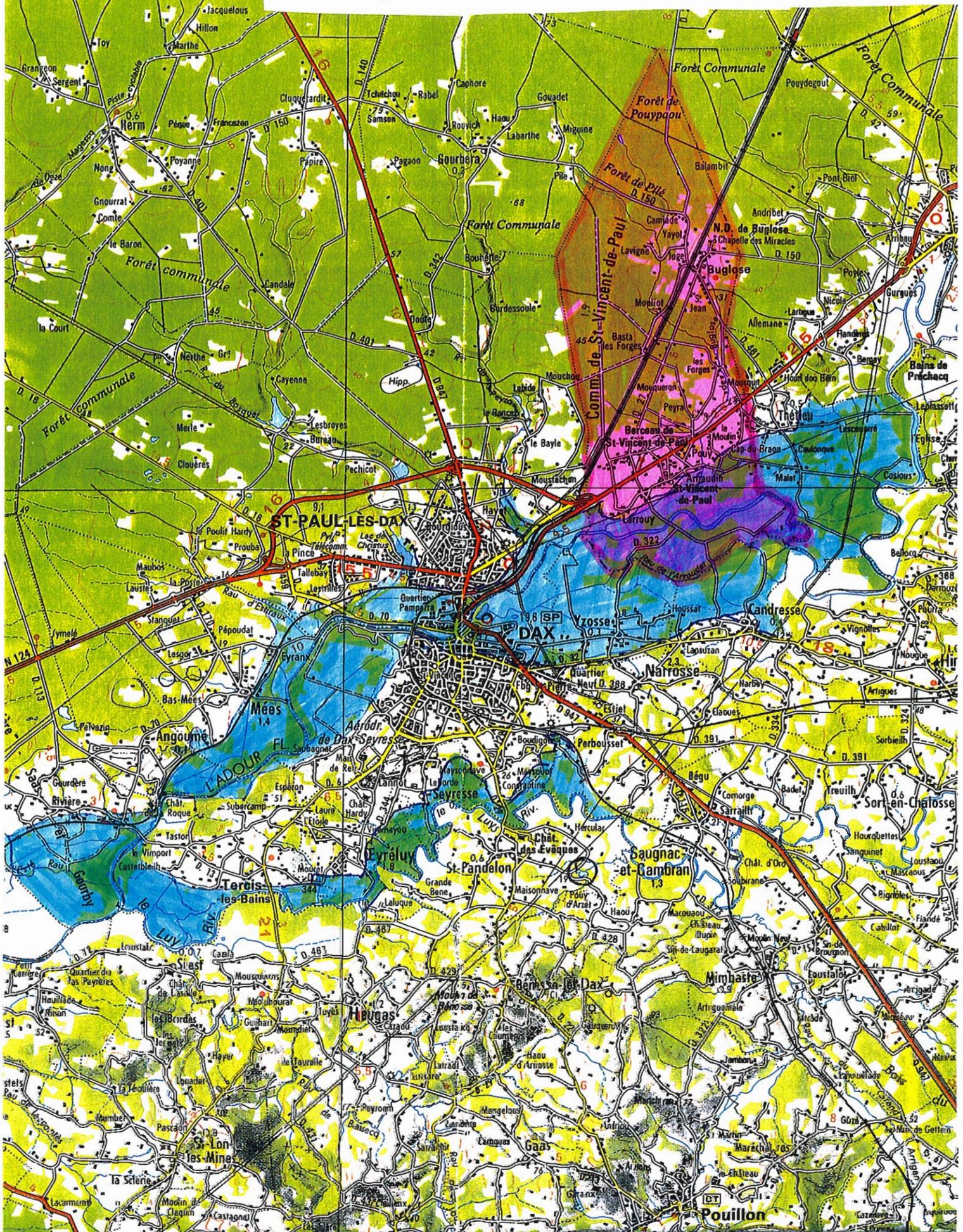
Bureau de la
Prévention, des
Risques et de la
Défense

09



NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1 / 100.000

1.1 - Situation Locale

2.1 - Morphologie Fluviale

2.4 - Crue de référence et carte informative

2.5 - Cote de référence

3.4 - Les aléas - Cartographie

4.4 - Les enjeux - Cartographie

1.1 – Situation Locale :

La commune de Saint VINCENT de PAUL est située au nord de l'agglomération dacquoise. C'est une commune qui a subi jusqu'à 1975 une faible évolution démographique. Depuis cette date, on peut noter une forte demande en logements du fait de sa situation à proximité de DAX à laquelle elle est reliée par des moyens de communications rapides. L'activité religieuse est importante sur la commune et génère la création de nombreux emplois
Comptant 1 775 habitants en 1990, la population recensée en 1999 est de 2 241 habitants.
Environ 20 % de son territoire communal est concerné par des crues de l'Adour dans sa partie Sud.

2-1 Morphologie fluviale

La zone inondable est constituée de la zone des barthes cultivées et arborées s'étendant sur les 2 rives de l'Adour. Elle sert de champ d'expansion et de stockage aux crues de l'Adour. Les terrains sont plats et limités parfaitement par le coteau. En bordure sont concernés de rares quartiers d'urbanisation.

Il n'y a pas de zone de vitesse, ni de zone endiguée. Le remplissage des barthes se fait doucement par inondation progressive des points bas remontant par les ruisseaux.

2-4 Crues de référence

Aucune laisse de crue n'a été repérée sur la commune.

Comme indiqué dans la note de présentation générale :

Il est donc proposé de retenir la simulation mathématique faite par la SOGREAH en décembre 2001 (R. 140 252) d'une crue centennale avec submersion , mais sans destruction des digues de DAX, et un apport du Louts pratiquement nul.

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par la Société de Géomètres Aturins à AIRE sur l'Adour.

2-5 Cote de référence

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m

3.4 – Les aléas –cartographie

Le seul type d'aléa retenue et la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur de + de 1 m (+ ou – 0.10m).
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – 1 m.

L'aléa est fort sur la totalité de la zone inondable, hormis une étroite bande à flanc de coteau.

Il n'existe aucun risque de rupture de digue, ni de zone de vitesse.

4.4 – Les enjeux –cartographie

Les zones urbanisées ont été délimitées sur la commune de Saint VINCENT de PAUL pour la partie inondée par l'Adour.

Il apparaît que ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe pas de centre urbain inclus dans la partie sud de la commune correspondant à la zone inondable de l'Adour, seules quelques rares maisons sont situées dans cette zone. (une dizaine) ainsi qu'une exploitation agricole à Libe.

Des voies communales desservant les quartiers sont inondées dans leurs points bas, cependant la desserte reste possible à partir des voies descendant du coteau.

Les accès au pont du « Pouy » sur l'Adour sont coupés. Il s'agit d'un axe important permettant le franchissement de l'Adour. De même l'accès routier à Libe est coupé pendant plusieurs jours.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable date du 17 avril 2001.

Il n'identifie pas clairement une zone inondable, mais une zone IND (zone à protéger de par la fragilité du site du paysage et des risques d'inondation). Une harmonisation très marginale, (zonage et règlement) devra être réalisée afin de prendre en compte le caractère inondable de la zone concernée.